

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le neuf novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Capucine Faivre, Maire.

Etaient présents : Daniel LEHLEYDER, Isabelle BELLY, Jean-Paul VEAUDEQUIN, Sandrine FLEURAT, Maxime CRÉPIN, Guy Antoine de LA ROCHEFOUCAULD, Philippe SARRAUSTE, François GASPARD

Absentes excusées : Madame Claude FAUCHER, Madame Annette HARZO

Madame Sandrine Fleurat est arrivée à 18h16

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Maxime CREPIN a été élu secrétaire de séance.

Madame le maire informe le conseil municipal qu'en raison d'un nouvel état d'urgence sanitaire, le conseil se déroulera à huis clos et il sera retransmis en direct de manière électronique via la chaîne Youtube de la Mairie, conformément à l'article 3 septième de la loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire.

Elle demande si des questions diverses sont à ajouter à l'ordre du jour : Monsieur Lehleyder souhaite faire un point sur la place de l'Ecu, la future poste et la borne électrique rue Justinien Blazy et Monsieur Veaudequin souhaite intervenir sur « ce qu'on fait et qui ne se voit pas », c'est à dire les travaux qui sont réalisés et qui ne sont pas visibles.

Madame le maire propose au conseil municipal de procéder à un hommage à Samuel Paty et aux victimes de l'attentat de la basilique Notre Dame de Nice par une minute de silence.

I - DECISIONS MODIFICATIVES :

- Budget eau :

Madame le maire explique que la mairie a reçu une redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique pour 2019, or en début d'année nous avons déjà reçu la même redevance à régler pour l'année 2018.

Les crédits qui avaient été inscrits lors du budget primitif l'étaient seulement pour une seule redevance nous devons donc ajouter des crédits au C/701249 à hauteur de 7 000 € qui seront pris au C/658 « charges diverses de gestion courante ».

Cette délibération est votée à l'unanimité

- Budget assainissement :

Madame le maire explique que le problème qui se pose au budget de l'eau est identique au budget assainissement, il faut donc faire un mouvement de crédits au C/706129 à hauteur de 2100€ qui seront pris au C/658.

Cette délibération est votée à l'unanimité

II - DELIBERATIONS :

- Désignation des membres de la CLECT :

Madame le maire explique que la CLECT est une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, elle a pour but de s'assurer de la neutralité budgétaire pour les communes des transferts de compétence à l'intercommunalité.

La CCVVS a demandé que des membres du conseil municipal siègent à cette commission.

Elle propose donc au conseil municipal de se présenter au tant que membre titulaire et Monsieur Lehleyder en tant que suppléant. Le conseil municipal accepte la proposition par madame le maire.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Transfert de la compétence PLUi à la CCVVS :

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'actuellement la compétence du PLU qui est le document dans lequel est repertorié le projet d'aménagement d'une commune est détenue par la commune.

Depuis mars 2014, la loi ALUR prévoit le transfert de cette compétence aux intercommunalités, de manière automatique, à moins que les communes exercent leur droit d'opposition.

Pour cela, il faut qu'entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. Les dates limites devraient toutefois être repoussées en raison de l'état d'urgence sanitaire.

Actuellement l'interco n'est pas prête à assumer cette compétence pour les 26 communes. Il n'y a donc pas de souhait de sa part de vouloir récupérer cette compétence tout de suite.

Elle informe également qu'elle ne souhaite pas transférer cette compétence car cela pourrait nous éloigner et nous déposséder de la gestion des dossiers. Elle indique le souhaiter d'autant moins que nous venons de lancer avec Maxime Crépin et Daniel Lehleyder une réflexion afin que notre PLU soit plus cohérent et plus protecteur du patrimoine de notre village.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Institution d'une autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :

Madame le maire explique que sur le modèle de la commune de Vétheuil, elle propose au conseil de prendre une délibération qui soumet à autorisation préalable de la mairie la division d'une maison en appartements. Elle informe que ceci permettrait d'avoir une meilleure maîtrise de l'évolution du patrimoine de la commune. En effet, la division d'une maison en appartement accroît le besoin de stationnement, de ramassage des ordures ménagères. Cette démarche est aussi fréquente dans le cadre de projet de création de locations courte durée de meublés saisonniers.

Cette délibération est votée à l'unanimité

III – AFFAIRES DIVERSES :

-Madame le maire informe que l'école recevra courant de la semaine des masques de fabrication française pour les enfants, cette commande a été passée par l'association des maires du Vexin.

Madame le maire donne la parole à Sandrine Fleurat pour faire un point suite au conseil d'école. Elle évoque la mise en place du protocole sanitaire ainsi que le plan vigipirate renforcé. La directrice de l'école a indiqué que suite au nouveau protocole la consommation des consommables comme le savon liquide et les papier essuie-mains va être multipliée car le lavage des mains des enfants est répétitif à l'école.

Le Conseil d'école a aussi interrogé la mairie afin que l'ASVP Sophia Masson puisse passer plusieurs fois dans la journée afin de rassurer les familles suite aux différents attentats. Madame Fleurat soulève un problème concernant l'interphone au portail car le soir et le matin pour la garderie les visages ne sont pas distincts car des branches cachent le visage des personnes, Madame le maire répond que le nécessaire sera fait. Il y a aussi un problème d'éclairage au fond du parking car un lampadaire ne fonctionne plus, Monsieur Veauquin explique que ce lampadaire a été endommagé il y a plusieurs années et que rien n'a été fait, ce qu'il indique également qu'il va faire venir l'entreprise Raoult pour une demande de devis.

De plus Madame Fleurat informe également qu'un parent d'élève demande qu'un panneau de signalisation pour l'école soit mis en place, elle explique également que tous les projets de l'école sont en suspens suite aux nouvelles mesures gouvernementales.

Pour continuer avec l'école Madame le maire salue le travail de la directrice et des enseignants car entre le plan vigipirate, le nouveau protocole et l'attentat commis à l'encontre d'un de leur collègue, la reprise est difficile et cela peut-être une source de tensions et de stress.

-Elle explique aussi que suite au confinement une liste d'appels des personnes de plus de 70 ans a été faite. Ces personnes seront appelées pour leur proposer des aides diverses comme l'impression des attestations dérogatoires, une aide au déplacement pour courses et produits de nécessité première. Il faut aussi rappeler que le port du masque est obligatoire aux abords de l'école, le week-end dans le village et en permanence dans les commerces qui demeurent ouverts.

-Suite à la réunion du Conseil communautaire samedi 7 novembre, Madame le maire souhaite faire un retour sur leurs échanges. L'intercommunalité a pris la compétence sécurité (commission sécurité à l'interco pour doter en vidéoprojection les 26 communes), une commande de matériel auprès de la Région a été faite pour lutter contre les dépôts sauvages et une réflexion est ouverte sur la possibilité de reverser le produit de la taxe de séjours aux hébergeurs professionnels en signe de soutien suite à la baisse de leur activité. Cette demande a été faite par l'association des gîtes de France du Val d'Oise lors de la commission Tourisme(Cap Tourisme) du Parc Naturel régional du Vexin.

-Monsieur Daniel Lehleyder informe le conseil municipal que les potelets place de l'Ecu vont être posés lundi 16 novembre pour la phase 1 de l'aménagement. Il informe également qu'une réunion avec le CAUE et le département a été faite pour initier une réflexion sur les cheminements et les aménagements liés dans le village.

Il informe également avoir contacté le PNR au sujet de la borne électrique rue Justinien Blazy. En effet, lors de son installation le choix avait été fait par la commune de payer sur le budget de la commune les frais d'électricité des voitures qui se chargent. Il explique que cela n'est pas normal et que chaque personne devrait payer sa consommation d'électricité. Des échanges sont en cours avec le PNR afin de rendre payant le chargement des véhicules.

-Monsieur Veauquin souhaite faire un retour sur « les choses qui sont faites dans le village et qui ne se voient pas ». Dans un premier temps, le département a repris le rampant (dos d'âne) route de Gasny suite à l'affaissement par les fuites d'eau et les dents de requins vont être peintes. La rénovation du monument aux morts a démarré avec le nettoyage de la pierre, la deuxième phase sera la reprise du socle et enfin la peinture des lettres pour la phase 3.

Les travaux au 2 rue de l'audience ont été commencés et seront finis après la reprise du tableau électrique, la mise en place d'un nouveau chauffe-eau, rénovation de la salle de bain et des peintures. Les commissions de sécurité sont passées à l'hôpital, le château, l'Igesa et le gîte, les hydrants ont été aussi vérifiés mais nous sommes toujours en attente du rapport.

Pour le sinistre concernant le réverbère cassé rue du Général Leclerc, l'expert est passé pour constater les dégâts et nous venons de recevoir le chèque de l'assurance pour le remboursement des sommes qui vont être engagées pour la réparation qui sera faite en 2021 car il faut compter le délai de livraison.

La société Véritas a contrôlé l'électricité dans les bâtiments communaux, des blocs de sécurité sont défectueux et doivent être changés ce qui est environ une dépense de 400€ en led. Les moyens de secours ont également été vérifiés, il y a eu de l'ordre mis dans les contrats des chaudières et une formation du personnel communal doit être programmée.

Orange Fibre a été contacté pour plusieurs problèmes de connection et la zone orange au niveau de l'école sera fonctionnelle au 2ème trimestre 2021 car les câbles y passent bien.

Pour le cimetière, des gravillons font être remis dans les allées car il en manque beaucoup.
L'aqueduc qui se trouve rue de la Charrière des Bois est fortement végétalisé. Il a demandé un devis afin de le rendre visible. Il rappelle que les propriétaires doivent nettoyer leurs parcelles. Des devis ont été demandés aussi pour l'auvent de l'église qui laisse passer l'eau lors de fortes pluies et concernant l'église le 4 novembre dernier une réunion avec SFR a eu lieu pour un projet antenne relais dans le clocher ceux-ci seront des travaux périlleux vu la hauteur du clocher.

-Madame le maire revient sur la cérémonie du 11 novembre, le regroupement de 6 personnes est autorisé donc un dépôt de gerbe sera fait par le maire et les adjoints, et deux jeunes engagés du village. Un mail a été envoyé aux guyonnais qui nous avait adressé leur adresse mail pour les informer que dans le cadre de leurs déplacements, ils pourront s'ils le souhaitent déposer une gerbe de leur côtés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h06.



Le Maire,
Capucine Faivre